



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 2 février 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, BAUDERE, Daniel, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSEMY Julie, HOTTE Anne, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHET Catherine, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Absente excusée : ROGER Céline (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON).

Julie Grossemy est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2022

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Réalisation d'un emprunt pour l'enfouissement des réseaux

Le maire donne la parole à Jean-Yves Legrand qui rappelle le projet déjà présenté d'enfouissement des réseaux pour la rue des clabaudois, la rue Edouard-Philogène Wallet, l'Ecce Homo, le hameau de Buyon, la rue du château d'eau, la route de Beauvais et la rue de l'église.

Ce projet sera réalisé en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme (FDE80) qui prendra à sa charge 45% du coût total hors taxe ainsi que la TVA, qu'elle récupérera par le biais du FCTVA.

Le coût (HT) pour la commune comprenant l'enfouissement du réseau électrique BTAS et HTAS, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication électronique est détaillé ci-dessous :

- Rue des clabaudois : 161 258€
- Rue Edouard-Philogène Wallet : 167 461€
- Allée de l'Ecce Homo : 175 362€
- Hameau de Buyon : 219 319€
- Rue du Château d'eau : 72 378€
- Route de Beauvais : 68 540€
- Rue de l'église : 234 690€

Cout total HT : 1 099 308€

Considérant que la commune n'a plus d'emprunt en cours et comme évoqué lors de la dernière séance du conseil municipal, des organismes bancaires ont été démarchés afin de réaliser un emprunt de 1 200 000€ pour financer ces travaux.

La proposition la plus avantageuse a été présentée par le Crédit Agricole Brie de Picardie avec un taux fixe de 1.10% sur une période de 25 années, la périodicité est annuelle.

Le maire invite les membres du conseil municipal à délibérer pour la réalisation de l'emprunt.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer tout document avec la FDE80 relatifs aux travaux d'enfouissement des réseaux ;
- décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques exposées ci-dessus ;
- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt ;

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt ;
- Confère toutes délégations utiles au maire.

11. Questions et informations diverses

- Le maire expose que mesdames Rosant et Rose, institutrices à l'école, portent le projet d'emmener les enfants de leurs classes en voyage scolaire pendant le mois d'avril 2022.

Elles sollicitent une aide auprès des communes de Plachy-Buyon et Prouzel pour financer les frais de transport.

Après en avoir échangé les élus émettent un avis favorable et proposent de participer à hauteur de 50% voir plus.

Entendant l'accord de principe de la part du conseil municipal le maire indique que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Sans autre question et information, la séance est levée à 20h.